



Avis de sourcing

ERILIA -72 Bis Rue PERRIN SOLLIERS 13006 Marseille – Contact : Pôle achat – achats@erilia.fr

Présentation de la société ERILIA voir le lien suivant : www.erilia.fr

Marché de travaux tous corps d'état des logements vacants avant relocation.

Cet avis est un avis de sourcing réalisé conformément aux dispositions de l'article 4 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 qui permet aux organismes d'effectuer « *des consultations ou réaliser des études de marché, solliciter des avis ou informer les opérateurs économiques de son projet et de ses exigences* », pour préparer la rédaction d'un marché public.

Il ne s'agit pas d'un avis de marché ni d'une mise en concurrence.

Il est toutefois précisé aux opérateurs économiques intéressés qu'un avis de marché dans le cadre d'une procédure marchés sera effectué durant le dernier trimestre 2018 (prévisionnel) pour la sélection de plusieurs opérateurs économiques relatif à des prestations de travaux tous corps d'état des logements vacants avant la relocation des ensembles immobiliers de l'agence de Marseille PRADO. (Un minimum de 3 lots est envisagé)

Principales caractéristiques de la future consultation :

Secteur géographique: Ensembles immobiliers de l'agence de Marseille PRADO- (Marseille 7-8-9-10^{ème} arrondissements de Marseille).

Volumétrie des prestations actuelles : Environ 300 logements ayant bénéficiés de travaux suite état des lieux- dépense moyenne de 4 000 € HT / logement.

Nature des prestations: Travaux de plomberie, électricité, peinture, revêtements de sols, menuiserie ...dans les logements vacants avant leur relocation (travaux suites à l'état des lieux)

Sociétés recherchées: ENTREPRISES GENERALES / TOUS CORPS D' ETAT

Cet avis a pour objectif de référencer et identifier les opérateurs économiques potentiels et d'obtenir une meilleure connaissance du secteur économique concerné. Les opérateurs économiques intéressés par ce sourcing, transmettront les éléments à l'adresse mail suivante (pôle achat du siège): achats@erilia.fr

1. Chiffres d'affaires sur les 3 dernières années
2. Effectifs par corps d'état
3. Références
4. Tout document permettant une présentation de l'entreprise
5. Tout document permettant de se rendre compte de la situation de l'entreprise vis-à-vis du respect de la réglementation amiante.

Il est précisé que les opérateurs ne doivent pas fournir de tarifs.

avant le **12/11/2018**

merci de votre participation